



Vente véhicule en mauvais état par professionnel.

Par VERCIN

Bonjour,

Le délai de rétractation étant dépassé, peut-on faire annuler la vente d'un véhicule acheté d'occasion à un professionnel si ce professionnel avait connaissance d'un vice mécanique important.

Merci de votre réponse.

Par spartacus777

Bonjour,

Il est possible d'agir en justice mais cela nécessite un cout (avocat, assignation, frais de huissier..), prouver le vice caché et prouver qu'il le savait (donc expertise à vos frais).

Le professionnel répliquera que vous avez acheté un véhicule d'occasion donc en l'état et qu'il ignorait le vice caché donc tant pis pour vous sauf expertise hyper favorable mais vu le cout je ne pense pas que cela soit financièrement utile

Parfois, on a de bons résultats avec le médiateur

Par Prana67

Bonjour,

Si c'est un pro le véhicule est garanti. Pas besoin de prouver que le défaut existait déjà pendant la première année après l'achat du véhicule.

Pouvez vous préciser ce qu'il y a comme défaut et si ces défauts ont été signalé par le vendeur ?

Par VERCIN

Bonsoir, merci de votre message.

J'ai acheté ce véhicule avec un contrat d'assurance OPT EVEN souscrit par ce vendeur. Il s'agit d'un contrat couvrant tous les dommages mécaniques ainsi que tous dommages dans la cellule car il s'agit d'un camping car.
Pour répondre à votre question c'est un défaut d'injection et le vendeur était au courant de ce défaut.

Bonne soirée à vous

Par jpgroussard

Bonjour,

si le vendeur était au courant cela voudrait dire que vous aussi. Car j'ai du mal à croire que vous avez piraté ses messages où il se ventait à ses amis d'avoir vendu un camping car avec défaut d'injection.

Cdlt

Par VERCIN

Après une journée de train pour prendre livraison du véhicule, vous arrivez à 19h30, le vendeur vous noie dans ses explications sans importance.

il vous dit qu'il n'a pas eu le temps d'intervenir sur le défaut mais que l'assurance qu'il vient de souscrire pour vous prendra le relais et s'en occupera.....etc....etc....

Maintenant il est 22h30.

Il reste à faire le plein car le réservoir est sur réserve!!

Cher Monsieur vous ne pensez qu'à une chose:

Foutre le camp et vite!! d'autant qu'il vous reste 950km à parcourir et que si vous ne prenez pas le véhicule, d'une part vous perdez les 5000? que vous lui avez versé pour réservation et d'autre part vous ne savez pas où dormir!!

Voilà donc la raison pour laquelle je dis que le vendeur était au courant.

Bien respectueusement,

Par Prana67

En fait peu importe que le vendeur et/ou l'acheteur étaient au courant ou pas. Si c'est un pro le véhicule est garanti et il doit prendre en charge les réparations.

Par jpgroussard

Bonjour Vercin,

vos explications nous montrent un peu plus les causes de vos malheurs. Il s'agit d'un camping car et non pas d'une chemise à 5 euros. Enfin, ce qui est fait est fait !

Vous pouvez encore retourner la situation en votre faveur très facilement mais quand je dis "vous" il faut vous y prendre autrement que lors de l'achat. Ou alors demandez à quelqu'un de confiance de vous représenter !

Cdlt

Par VERCIN

Bonsoir JP Groussard

Pouvez-vous m'en dire plus?

Cordialement,

Par jpgroussard

Bonsoir Vercin,

je vous l'ai déjà dit, votre camping car n'est pas une chemise à 5 euros. Du moment où vous l'avez laissé faire et il a réussi à vous noyer dans ses explications qui pourtant étaient claires et nettes (il y a un défaut d'injection) je dirais qu'il a été plus futé que vous.

Vous avez un contrat d'assurance OPT EVEN, je ne comprends pas ce que vous attendez pour faire marcher cette assurance et réparer la voiture.

Si vous ne voulez plus de cette voiture, c'est différent. Il a l'air d'être un vrai pro et ne va pas se laisser faire si facilement. Ça va être une discussion corsée et celui qui sera le plus à l'aise va gagner.

Autrement, le ... juge !

Cdlt

Par VERCIN

Bonjour jpgroussard,

Merci pour la réponse.

Tout de même vouloir faire endosser une réparation coûteuse par une compagnie d'assurance en souscrivant un contrat le jour de la vente!! Vous avez raison "il est futé" personnellement j'appellerais ça autrement.

Le soucis c'est que OPT EVEN ne veut couvrir que 80% du devis du garage. Je ne marche pas dans la combine!

Voici une compagnie qui couvre, suivant ses conditions générales, la totalité des dépenses je n'ai donc aucune confiance pour l'avenir en matière d'incident mécanique.

Bref un pro m'a vendu, cher, un véhicule avec 24 mois de garantie totale qui n'est pas totale!!!!

Vous comprenez?

Pour moi le contrat ne colle pas. C'est la raison pour laquelle je préfère ne pas garder ce véhicule.

Si quelqu'un a une idée je suis preneur.

Bonne journée à tous.

Par jpgroussard

Bonjour Vercin,

c'est quoi exactement ce défaut d'injection très coûteux ? Vous avez fait quand même 950 km sans problème car autrement vous lui auriez téléphoné dès votre arrivée chez lui vous immédiatement. Il a combien de km ce camping car ?

C'est vrai que pour quelqu'un qui débourse une belle somme d'argent, ça démarre sur de très mauvaises bases votre histoire et vous avez raison de vous sentir frustré mais une réparation peut résoudre très bien le problème et c'est de loin préférable aux maux de tête générés par un procès.

Essayez quand même d'aller le voir avec un ami, membre de la famille

qui « crie » aussi fort que le vendeur. Vous avez quelques arguments si vous ne nous avez pas caché quelque chose !

Cdlit